

armées, celle des spoliés et celle des spoliateurs, alors l'heure de la Russie sonnera, alors la Russie pourra se promener tranquillement, l'arme au bras, en Europe, alors le monde assistera au plus grand châtement qu'ait enregistré l'histoire."

(*A suivre*)

Le denier de Manitoba

Rome, 5 février 1897.

Palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

A Mgr Adélarde Langevin, Archevêque de St-Boniface, Illustrissime et Révérendissime Seigneur.

La Sacrée Congrégation de la Propagande a appris avec la plus grande joie que Votre Grandeur avait établi dans son archidiocèse une œuvre pie pour soutenir les écoles catholiques détruites par "d'injustes lois" dans le Manitoba. Une telle œuvre pie est certainement digne des plus grands éloges. J'espère qu'elle se répandra heureusement et produira des fruits abondants. Je suis heureux de communiquer à Votre Grandeur la "Bénédiction Apostolique" que le Souverain Pontife accorde à l'œuvre du "Denier de Manitoba." J'ajoute de plus sous ce pli le Rescrit apostolique par lequel le Saint Père accorde des privilèges spirituels à ceux qui concourront à cette œuvre. Je prie Dieu de vous conserver encore longtemps.

De Votre Grandeur le très humble serviteur,

M. Card. LEDOCHOWSKI, Préfet.

A., Archevêque de Larisse, *Secrétaire*.

Sous le même pli, en effet, se trouvait le Rescrit Pontifical, dont voici la teneur :

Audience du Saint-Père du 21 janvier 1897.

Sa Sainteté Léon XIII, Pape par la Divine Providence, sur notre rapport à nous soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, accorde à la demande de Monseigneur Langevin archevêque de St-Boniface, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui donneront quelque secours à l'œuvre pie établie pour soutenir les écoles catholiques dans le Manitoba, " l'Indulgence plénière " à gagner le jour de la fête de Saint Joseph Calasanse (27 août), patron des écoles, en visitant leur propre église paroissiale, pourvu qu'ils soient réellement contrits